

**-REUNION DU BUREAU DU 25 janvier 2018
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 17h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

Mme SELIGNAN	Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BERTHOU	1er Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	3ème Vice-Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA
M. CASTELLANI	6ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
Mme BARILLOT	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GOUBET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. MOINGEON	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUICHARD	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PLANET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet pour le syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. BEGUET	7ème Vice-Président du Syndicat Mixte BUCOPA
M. DROGUE	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. HERMAN	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA
M. GUILLET	Membre du Syndicat Mixte BUCOPA

En préambule, Madame la Présidente remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► DELIBERATION N° 1 – AVIS SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX

En préambule il est rappelé les objectifs assignés par le SCoT pour la commune de Saint-Jean-le-Vieux qui n'est pas identifiée comme un pôle structurant au sein de l'armature urbaine, cependant le SCoT précise dans le DOO que la continuité urbaine constituée avec Jujurieux implique une concertation lors de l'évolution de leur document d'urbanisme respectif.

Les membres du Bureau notent par ailleurs la qualité du contenu du PLU et la volonté de la commune de proposer un véritable projet urbain d'ensemble et cohérent qui se traduit notamment par 17 OAP qui concernent aussi bien des secteurs à urbaniser que des dents creuses de taille significative.

Le projet de PLU de la commune de Saint-Jean-le-Vieux est alors présenté dans son intégralité aux membres du Bureau.

Après en avoir délibéré ils RENDENT UN AVIS FAVORABLE sous conditions :

- de supprimer la zone à urbaniser de Secheron,
- de requalifier la zone 2AU « Chemin de la cour Michelet » en zone 1AU dans la programmation en y intégrant la zone N limitrophe à celle-ci,
- d'intégrer dans les OAP des entrées nord et sud de la commune la nécessité de prévoir une réflexion sur l'intégration architecturale et paysagère des futurs bâtiments envisagés.
- de réévaluer l'intérêt de classer en 1AU un tènement pour l'accueil d'un éventuel collège dont le maître d'ouvrage n'a pas à ce jour identifié ni le besoin, ni le lieu d'une éventuelle implantation.

▶ DELIBERATION N°2 – AVIS SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE DES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES A LAGNIEU ET A LOYETTES

Les membres du Bureau rendent un avis favorable à l'implantation de ces deux centrales photovoltaïques.

Le SCoT précise en effet que ces infrastructures peuvent être réalisées dans des espaces de friches totalement ou partiellement imperméabilisés n'ayant pas vocation à retourner à l'agriculture.

▶ DIVERS – PRESENTATION D'UN ATLAS DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE DU BUCOPA PAR JULIETTE DUCARROZ (STAGIAIRE)

La présidente explique que Juliette DUCARROZ est stagiaire pendant un mois au syndicat mixte. Elle lui cède la parole pour se présenter et pour présenter son travail à l'ensemble des membres du Bureau. Il lui a été confié la mission de réaliser un Atlas des zones d'activités de compétence intercommunale de l'ensemble du territoire du BUCOPA. Cet Atlas a pour vocation de permettre aux élus et techniciens du territoire de mieux connaître le territoire et son offre économique.

Il sera disponible sur le site internet du syndicat mixte BUCOPA, en suivant le lien <http://www.bucopa.fr/ressources/documents-divers-a-telecharger/> (en bas de page).

La séance est levée à 18 h 15